COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Visa du Maire avant diffusion

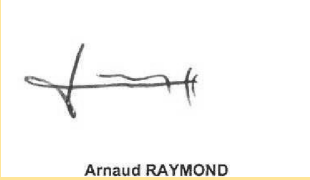

ARNAUD RAYMOND
2021.12.15 14:10:48 +0100
Ref:20211215_103149_1-2-O
Signature numérique
Le Maire

Le Conseil Municipal a été convoqué le 7 décembre 2021, en séance ordinaire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021
3. Election des membres de la commission de délégation de service public
4. Recensement de la population de 2022 – Rémunération des agents recenseurs
5. Eclairage public – Remplacement d'un luminaire vétuste rue Jules Ferry (luminaire E 50)
6. Zone d'Activités Economiques des Pivoisons
   Annulation de la délibération n° 2021-10-057 du 21 octobre 2021 – Nouvelles conventions de service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et la viabilité hivernale de la zone par les Services Techniques Municipaux
7. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
8. Budget principal 2021 – Décision Modificative n° 3
9. Budget Espace Médical du Chêne – Décision modificative n° 2
10. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
11. Budget Annexe Espace Médical du Chêne - Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
12. Questions diverses

La séance présidée par Monsieur Arnaud RAYMOND, Président, est ouverte à dix-neuf heures trente.

<u>Etaient Présents</u> :
M. Arnaud RAYMOND, *Maire*,

M. Michel OUDIN, Mme Françoise POINSENOT, M. Patrick MELCHERS, Mme Béatrice HENRY, M. Bruno MAYEUR, Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU, M. Raphaël GELARD,
Adjoints au Maire,

Mme Annie BRANGBOUR, Mme Marlène GAURIER, M. Daniel GAC, M. Rémi DAUPHIN, M. Pascal VIEVILLE, M. Jérôme LO-HOI-NING, Mme Caroline HECKLY, M. Jean-Christophe TOUPET, Mme Natacha VAIRELLES, M. Cristian NACU, M. Johan PILLOUD, Mme Cécile RIGAUD, Mme Valérie RUINET, Mme Laure CLERGET, Mme Audrey BIDAUD, M. Chris MANIERI-BIGORGNE,
Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. Franck FEDER	mandataire	Mme Caroline HECKLY
Mme Afifa REHN	mandataire	M. Michel OUDIN
Mme Stéphanie JONIAUX	mandataire	M. Rémi DAUPHIN

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur Chris MANIERI-BIGORGNE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-Verbal du 25 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Délibération n° 2021-12-086

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je vous rappelle que :

- par délibération n° 2021-11-080 du 25 novembre dernier, notre assemblée a fixé les conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,
- cette commission est composée, outre le Maire, président, ou son représentant, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus en son sein par le Conseil Municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Toutefois, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement sans qu'il soit procédé à une élection, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Sont candidats aux postes de titulaires et de suppléants et sont par conséquent proclamés élus :

Délégués titulaires :	**Délégués suppléants :**
Mme Françoise POINSENOT	M. Michel OUDIN
Mme Béatrice HENRY	M. Patrick MELCHERS
M. Bruno MAYEUR	M. Daniel GAC
M. Raphaël GELARD	M. Jean-Christophe TOUPET
Mme Caroline HECKLY	M. Pascal VIEVILLE

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

4. Recensement de la population de 2022 – Rémunération des agents recenseurs

Délibération n° 2021-12-087

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Rapporteur : Madame Béatrice HENRY

Je vous rappelle que depuis janvier 2004, les communes de moins de 10 000 habitants, dont nous faisons partie, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans.

Notre commune sera à nouveau recensée à partir du 4 janvier 2022.

Selon l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, «les enquêtes de recensement sont effectuées par des agents recenseurs, agents de la commune affectés à cette tâche et recrutés par elle à cette fin».

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont donc de la seule responsabilité de la commune, étant précisé que celle-ci perçoit une dotation forfaitaire de l'Etat au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement (7 950 € pour Rosières, à inscrire au budget primitif 2022).

Pour mener à bien ce recensement, le recrutement de 10 agents recenseurs est nécessaire, pour lesquels je vous propose de fixer la rémunération comme suit :

- Séances de formation (deux ½ journées) = 30 € la séance
- Relevé d'adresses = 40 €
- Bulletin individuel = 1,20 €
- Feuille de logement = 0,80 €
- Prime de fin de collecte si la mission est menée à son terme = 120 €

Je vous précise que les crédits permettant le versement des rémunérations, ainsi que le montant de la dotation forfaitaire de l'Etat seront inscrits au budget primitif 2022.

- **Monsieur le Maire** : ***Nous avons eu du mal pour trouver les agents recenseurs. Le recensement est une mission importante et nécessaire. Afin de motiver les agents, nous avons mis en place une prime de fin de collecte d'un montant de 120 €.***
- **Madame HENRY** : ***Nous avons également mis une annonce sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la commune.***

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

5. Eclairage public – Remplacement d'un luminaire vétuste rue Jules Ferry (luminaire E 50)

Délibération n° 2021-12-088

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Rapporteur : Monsieur Bruno MAYEUR

Il y a lieu de prévoir le renforcement de l'installation communale d'éclairage public rue Jules Ferry (luminaire E50).

Je vous rappelle que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) et qu'elle lui a transféré la compétence relative à :

- la «maîtrise d'ouvrage des investissements d'éclairage public et de mise en lumière» au moment de son adhésion au Syndicat,
- la «maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public et de mise en lumière» par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 1974.

Les travaux précités incombent donc au SDEA. Ils comprennent :

- la dépose d'un luminaire vétuste,
- la fourniture et la pose, sur support existant, d'un luminaire fonctionnel à led, de puissance 61 W.

Selon les dispositions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA, le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 980 €, et la contribution de la commune serait égale à 70 % de cette dépense (soit 686 €).

Afin de réaliser ces travaux, un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA, en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

De plus, au vu de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 modifiant les dispositions du Code du Travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs et portant transposition de la directive du conseil des communautés européennes n° 92.57 en date du 24 juin 1992, du décret n° 94.1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiments ou de génie civil et modifiant le Code du Travail, il y a lieu de désigner un coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé.

Je vous propose de bien vouloir :

- **DEMANDER** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- **NOUS ENGAGER** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 9 du 22 décembre 2017 et n° 11 du 16 mars 2018 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à **686 €**.

- **DEMANDER** au SDEA de désigner, s'il y a lieu, le coordinateur pour l'hygiène et la sécurité du chantier, celui-ci étant rémunéré par le SDEA pour cette mission.
- **PRECISER** que les installations d'éclairage public précitées, propriétés de la commune, seront mises à disposition du SDEA en application de l'article L1321.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

6. Zone d'Activités Economiques des Pivoisons – Annulation de la délibération n° 2021-10-057 du 21 octobre 2021 – Nouvelles conventions de service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et la viabilité hivernale de la zone par les Services Techniques Municipaux

Délibération n° 2021-12-089

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je vous rappelle que par délibération en date du 21 octobre 2021, notre assemblée avait approuvé les termes des conventions de service partagé à passer avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et pour la viabilité hivernale de la Zone d'Activités Economiques des Pivoisons.

Toutefois, des incohérences, notamment sur les prix et leur révision annuelles, ont été relevées dans les projets de conventions. Ces modifications impliquent de délibérer à nouveau.

Compte tenu de cette nouvelle proposition, je vous propose de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n° 2021-10-057 du 21 octobre 2021,
- d'**APPROUVER** les termes des conventions de service partagé à passer avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et pour la viabilité hivernale de la Zone d'Activités Economiques des Pivoisons, dont vous trouverez les projets ci-joints,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions.

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE

CONVENTION DE SERVICE PARTAGE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-4-1 du CGCT

Entre les parties désignées ci-après :

- La Commune de Rosières-près-Troyes, représentée par Monsieur le Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2021

d'une part,

- Troyes Champagne Métropole, Communauté d'Agglomération, représenté par son Président, agissant en vertu de la Délibération n°.... du Conseil Communautaire en date du ..../..../ 2021

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Généralités

Chaque année du 15 novembre au 15 mars suivant, la commune de Rosières-près-Troyes active un plan d'interventions qui a pour objet de faire face aux intempéries et aux rigueurs de la saison hivernale, sur son territoire.

Cette démarche permet d'organiser et de coordonner les actions à engager sur les voiries, trottoirs et espaces appartenant au domaine public de la collectivité.

En application de l'article L. 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition du service de la voirie de la commune de Rosières-près-Troyes, au titre du plan de viabilité hivernale, pour les interventions sur les voiries et espaces relevant de la compétence du Troyes Champagne Métropole et situés exclusivement sur le territoire de la commune de Rosières-près-Troyes.

La convention détaille également les conditions financières.

Article 2 : Désignation des Voiries

La présente convention concerne les voies et espaces nommés :

ZAE de ROSIERES

Rue Denis Papin

Rue Blaise Pascal

Rue René Laennec

Rue André Marie Ampère

Total | **1746** | **ml**

Plan en annexe 2

Article 3 : Service Hivernal

Pendant la période hivernale, définie à l'article 1, la commune de Rosières-près-Troyes mettra en place, au regard d'un bulletin météorologique quotidien, soit une action préventive, soit des patrouilles qui déclencheront, le cas échéant, une action curative.

Ces interventions intégreront les opérations de salage et de déneigement en cas de verglas localisé, verglas généralisé et d'enneigement de faible importance.
Les interventions seront effectuées sous l'autorité du Président de Troyes Champagne Métropole.

Un minimum d'un passage par assiette de chaussée sera réalisé lors d'un épisode de verglas ou de neige.

Article 4 : Coût des interventions

L'astreinte, les patrouilles, les interventions de salage et de déneigement seront effectuées par le Service Voirie de la commune de Rosières-près-Troyes, agissant comme service communautaire durant les plages horaires de mise à disposition de l'établissement public. Les coûts supportés par Troyes Champagne Métropole seront les suivants :

- - Astreinte –Forfait annuel :	**26.93 € le km**
- Salage de chaussée de toute nature :	
- Jusqu'à 340 km de voirie Troyes Champagne Métropole traités :	**80.66 € le Km**
- Au-delà de 340 km de voirie Troyes Champagne Métropole traités :	**55.19 € le km**
- Déneigement de chaussée de toute nature : (lame + salage largeur déneigée)	
- Jusqu'à 340 km de voirie Troyes Champagne Métropole traités :	**80.66 € le Km**
- Au-delà de 340 km de voirie Troyes Champagne Métropole traités :	**55.19 € le km**

Tous ces coûts comprennent les engins et agents mobilisés, les opérations de chargement et les produits de traitement (sel et saumure). Il est également précisé que les coûts au km s'entendent par passage effectué. Toute voie qui, pour être déneigée ou salée, nécessiterait deux ou plusieurs passages de véhicule équipé de lame, induira la multiplication du prix au km par le nombre de passages effectués.

Les interventions seront remboursées par Troyes Champagne Métropole sur demande expresse de la commune de Rosières-près-Troyes. Une facture unique sera établie à la fin de la période de viabilité hivernale.

Le nombre de passages sur chacune des voiries listées à l'article 2 de la présente et leur linéaire respectif, sont décrits dans un tableau prévisionnel ci-annexé, distinguant les opérations de salage et de déneigement.

Article 5 : Révision

Le coût des interventions prévu à l'article 4 sera révisé annuellement suivant la formule ci-après :

P(n) = P(0) x (0,20 + ((0,20 ICHT-IME/ ICHT – IME (0)) + (0,30 FSD1/FSDI (0)) + (0,30 ACT – RA / ACT-RA (0))

ICHT-IME : (indice Moniteur) cout horaire travail industrie mécanique et électrique

FSD1 : (indice Moniteur) Frais et services divers modèles références 1 indice des prix à la production dans l'industrie, ensemble énergie biens intermédiaires

ACT-RA : (indice Moniteur) location et utilisation véhicules industriels, activité route avec conducteurs et carburants

Le mois 0 est le mois de novembre 2021.

La révision des prix sera établie d'après les indices connus à la date de démarrage de la prestation, soit novembre 2021 pour la première période de reconduction. Les prix ainsi révisés resteront inchangés pour la saison hivernale.

Article 6 : Compte-rendu

Chaque période d'intervention de salage et de déneigement fera l'objet d'un compte-rendu adressé à Troyes Champagne Métropole (par mail, courrier ou par fax) **dans les 48 heures** (sans que l'éventuel dépassement de ce délai n'engage la responsabilité contractuelle de la commune) et précisant :

- les jours et heures de début et de fin de l'intervention
- la nature de cette intervention
- les quantités de produits utilisés (approximativement) et/ou les distances de voiries rendues praticables.

Le compte rendu mentionné au premier alinéa du présent article sera établi à partir du tableau vierge joint en annexe de la présente.

Article 7 : Durée

La présente convention est établie à compter de sa notification par l'une des parties à l'autre afin de couvrir la période hivernale actuelle se terminant le 15 mars 2022. A l'expiration de cette première période, elle pourra alors être reconduite tacitement pour les 3 périodes hivernales suivantes, courant du 15 novembre de l'année au 15 mars de l'année suivante. Elle se terminera au plus tard le 15 mars 2025.

Néanmoins, chaque partie pourra en demander la résiliation anticipée par envoi, à l'autre partie, d'une lettre recommandée avec accusé de réception en ce sens, quinze jours avant l'échéance anticipée souhaitée.

Article 8 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution de la présente relèvera du tribunal administratif de Châlons en Champagne, après expiration des voies de recours amiables.

Fait en deux exemplaires originaux, à Troyes, le

Pour la Commune de Rosières-près-Troyes Le Maire	**Pour Troyes Champagne Métropole Et par délégation,**

ANNEXE 1

Fiche de relevé terrain

date :

responsable VH :
heure départ
heure retour

SALAGE	
SALAGE + RABOTAGE	
GRAND AXES X	

agents	véhicule	secteur	temps passé (H)	Kms parcourus	godet de sel	observations

ANNEXE 2

Plan

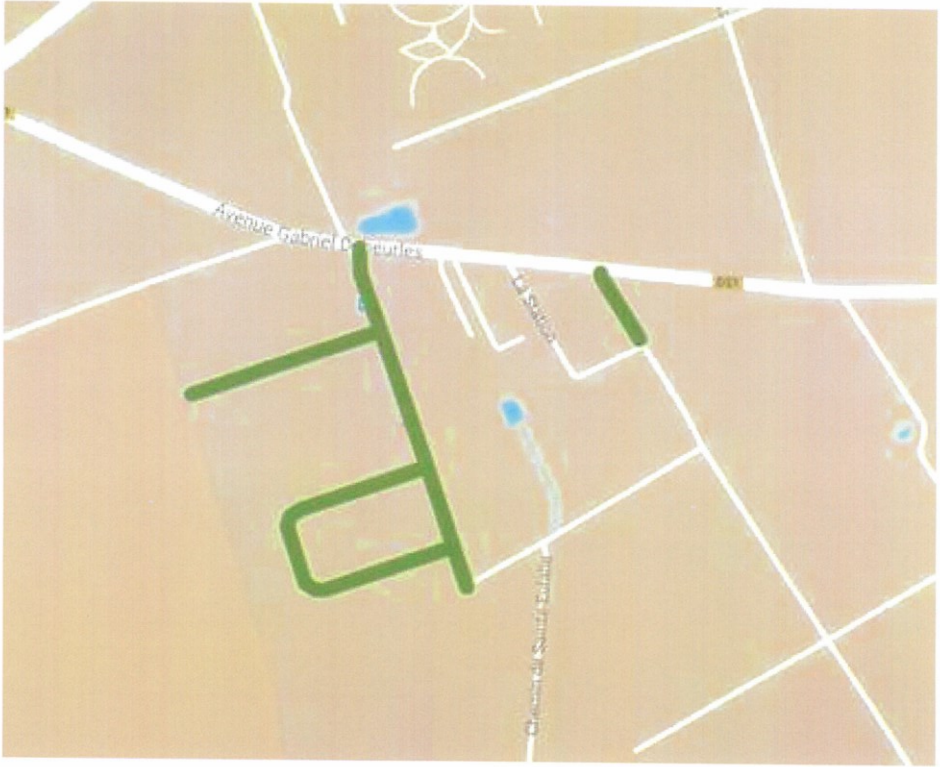

Bonnetiers
Rue des Épingliers
Rue de Troyes
Avenue d'Echenilly
Rue Près Saint-Germain
Rue des Piquites
Rue de la Planche Verbale
Chemin des Perrières
Route d'Auxerre
Intermarché Rosières
Philbert Lavage
Rosières-près-Troyes
N 77
qgis2web · Leaflet · QGIS | © OpenStreetMap contributors, CC-BY-SA

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

7. Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Délibération n° 2021-12-090

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les créances suivantes n'ont pas été encaissées par la Trésorerie, qui nous propose de bien vouloir les considérer comme irrécouvrables et les admettre en non-valeur, pour les montants et les motifs suivants :

Objet de la créance	**Montant**	**Motifs de la présentation en non-valeur**
TLPE 2019	565,76 €	Insuffisance d'actif
TOTAL	**565,76 €**	

TOTAL GENERAL	**565,76 €**

Compte tenu du motif invoqué par la Trésorerie pour la présentation de ces créances en non-valeur, je vous propose de bien vouloir les admettre en non-valeur.

Je vous précise que les crédits correspondants seront inscrits en Décision Modificative n° 3 du Budget Principal 2021.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

8. Budget principal 2021 – Décision Modificative n° 3

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Délibération n° 2021-12-091

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires 2021, je vous propose d'adopter la décision modificative suivante, qui prend en compte les délibérations que nous venons d'adopter et qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Chap	Article	Libellés				
					NEANT	
		TOTAL GENERAL				

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
				NEANT	
	TOTAL GENERAL				

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Chap	Article	Libellés				
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	263 500,00 €	20 900,00 €	20 900,00 €	Compléments de crédits amortissements
68	6817	Dotations pour dépréciation des actifs circulants	- €	275,00 €	275,00 €	
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	120 000,00 €	-21 175,00 €	-21 175,00 €	
		TOTAL GENERAL	**383 500,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
0	Services généraux des administrations publiques locales	2 479 593,00 €	-	-	
	TOTAL GENERAL	**2 479 593,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Chap	Article	Libellés				
040	28041582	(ordre) Autres groupements - Bâtiments et installations	4 455,00 €	10 095,00 €	10 095,00 €	Compléments de crédits amortissements (+20 900€)
	28152	(ordre) Installations de voirie	4 005,00 €	800,00 €	800,00 €	
	28183	(ordre) Matériel de bureau et matériel informatique	24 610,00 €	5 730,00 €	5 730,00 €	
	28184	(ordre) Mobilier	5 650,00 €	1 750,00 €	1 750,00 €	
	28188	(ordre) Autres immobilisations corporelles	24 500,00 €	2 525,00 €	2 525,00 €	
10	10226	Taxe d'aménagement	140 000,00 €	36 380,00 €	36 380,00 €	Compléments de crédits taxe d'aménagement
		TOTAL GENERAL	**203 220,00 €**	**57 280,00 €**	**57 280,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
0	Services généraux des administrations publiques locales	1 546 023,00 €	57 280,00 €	57 280,00 €	
	TOTAL GENERAL	**1 546 023,00 €**	**57 280,00 €**	**57 280,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Chap	Article	Libellés				
204	2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	167 890,00 €	47 380,00 €	47 380,00 €	Reversement de la subvention TCM sur le budget annexe Espace Médical
21	2184	Mobilier	4 420,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	Tables de réunion en salle du conseil
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	400,00 €	400,00 €	Caution rendue
10	10226	Taxe d'aménagement	54 085,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	Remboursement trop perçu taxe d'aménagement
		TOTAL GENERAL	**226 395,00 €**	**57 280,00 €**	**57 280,00 €**	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
0	Services généraux des administrations publiques locales	367 570,00 €	56 880,00 €	56 880,00 €	
5	Interventions sociales et santé	5 100,00 €	400,00 €	400,00 €	
	TOTAL GENERAL	**372 670,00 €**	**57 280,00 €**	**57 280,00 €**	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

9. Espace Médical du Chêne – Décision Modificative n° 2

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Délibération n° 2021-12-092

Rapporteur : Monsieur le Maire

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires 2021, la commission Finances vous propose d'adopter la décision modificative suivante, qui prend en compte les délibérations que nous venons d'adopter et qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ANNEXE ESPACE MEDICAL DU CHENE - EXERCICE 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 2	Vote DM n° 2	Observations
Chap	Article	Libellés				
					NEANT	
		TOTAL GENERAL				

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 2	Vote DM n° 2	Observations
Fonction	Libellés				
				NEANT	
	TOTAL GENERAL				

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 2	Vote DM n° 2	Observations
Chap	Article	Libellés				
66	66112	Intérêts - rattachement des ICNE	- €	2 341,00 €	2 341,00 €	* ICNE 2021
011	611	Contrats de prestations de services	4 230,00 €	-2 341,00 €	-2 341,00 €	
		TOTAL GENERAL	**4 230,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 2	Vote DM n° 2	Observations
Fonction	Libellés				
0	Services généraux des administrations publiques locales	48 550,00 €	2 341,00 €	2 341,00 €	
5	Interventions sociales et santé	37 830,00 €	-2 341,00 €	-2 341,00 €	
	TOTAL GENERAL	**37 830,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

PRESENTATION PAR NATURE						
Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 2	Vote DM n° 2	Observations
Chap	Article	Libellés				
					NEANT	
		TOTAL GENERAL	0,00 €	-		

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION					
Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
				NEANT	
	TOTAL GENERAL	0,00 €	-		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

PRESENTATION PAR NATURE

Imputation budgétaire			Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Chap	Article	Libellés				
16	165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	126,00 €	126,00 €	Caution rendue à Mme David
23	2313	Constructions	149 600,00 €	-126,00 €	-126,00 €	
		TOTAL GENERAL	**149 600,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

Imputation budgétaire		Autorisations budgétaires 2021	Propositions DM n° 3	Vote DM n° 3	Observations
Fonction	Libellés				
01	Opération non ventilables	660 672,00 €	126,00 €	126,00 €	
5	Interventions sociales et santé	155 682,00 €	-126,00 €	-126,00 €	
	TOTAL GENERAL	**816 354,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

10. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal 2022

Délibération n° 2021-12-093

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une éventuelle dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	Article	Libellé	Rappel budget 2021	Montant autorisé
20	202	Frais, documents d'urbanisme	9 025,00 €	2 256,00 €
	2051	Concessions et droits similaires	16 960,00 €	4 240,00 €
204	2041582	Subventions d'équipement autres groupements - Bâtiments et installations	215 270,00 €	53 817,00 €
	20422	Bâtiments et installations	6 560,00 €	1 640,00 €
21	2111	Terrains nus	69 155,00 €	17 288,00 €
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 790,00 €	447,00 €
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	49 345,00 €	12 336,00 €
	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	155 283,00 €	38 820,00 €
	2152	Installations de voirie	17 125,00 €	4 281,00 €
	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense incendie	9 230,00 €	2 307,00 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	176 585,00 €	44 146,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	39 890,00 €	9 972,00 €
	2184	Mobilier	7 920,00 €	1 980,00 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	35 383,00 €	8 845,00 €
23	2313	Constructions	2 310,00 €	577,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 388 220,00 €	347 055,00 €
		TOTAL	**2 200 051,00 €**	**550 007,00 €**

Je vous propose de bien vouloir faire usage de cette faculté et de m'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à liquider, à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Je vous précise que les crédits correspondants seront repris lors du vote du Budget Primitif 2022.

- **<u>Monsieur le Maire</u> : Le budget sera voté fin mars, début avril 2022. En attendant cette date et pour permettre à la collectivité de pouvoir dépenser en cas de besoin urgent et nécessaire dans le 1er trimestre 2022, il serait nécessaire d'autoriser la dépense à hauteur de 25 % des crédits inscrits au budget investissement 2021.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

11. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Annexe Espace Médical du Chêne 2022

Transmis en Préfecture le 14/12/2021

Affiché le 15/12/2021

Délibération n° 2021-12-094

<u>Rapporteur</u> : Madame Nadège LEVAIN-LAURENCEAU

Préalablement au vote du budget primitif 2022, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une éventuelle dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Chapitre	Article	Libellé	Rappel budget 2021	Montant autorisé
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	5 380,00 €	1 345,00 €
	2152	Installations de voirie	702,00 €	175,00 €
23	2313	Constructions	149 474,00 €	37 368,00 €
		TOTAL	**155 556,00 €**	**38 888,00 €**

Je vous propose de bien vouloir faire usage de cette faculté et de d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à liquider, à engager et à mandater les dépenses d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

Je vous précise que les crédits correspondants seront repris lors du vote du Budget Primitif 2022.

- **<u>Monsieur le Maire</u> : Il en est de même pour les dépenses d'investissement pour l'Espace Médical du Chêne.**

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité.

RESULTAT DES VOTES		
POUR	**CONTRE**	**ABSTENTION**
27	0	0

12. Questions diverses

Aucune question n'a été posée.

13. Présentation de la nouvelle concession Mercedes à Rosières-près-Troyes

Pour clôturer le Conseil Municipal, le directeur de Mercedes, Monsieur Clotaire ROYER, est venu nous présenter la future concession qui ouvrira ses portes en juin 2022 à Rosières-près-Troyes. Ci-joint un diaporama sur l'entreprise.

HISTORIQUE
1984
1995
1999
2009
2013
2017
2019
2021

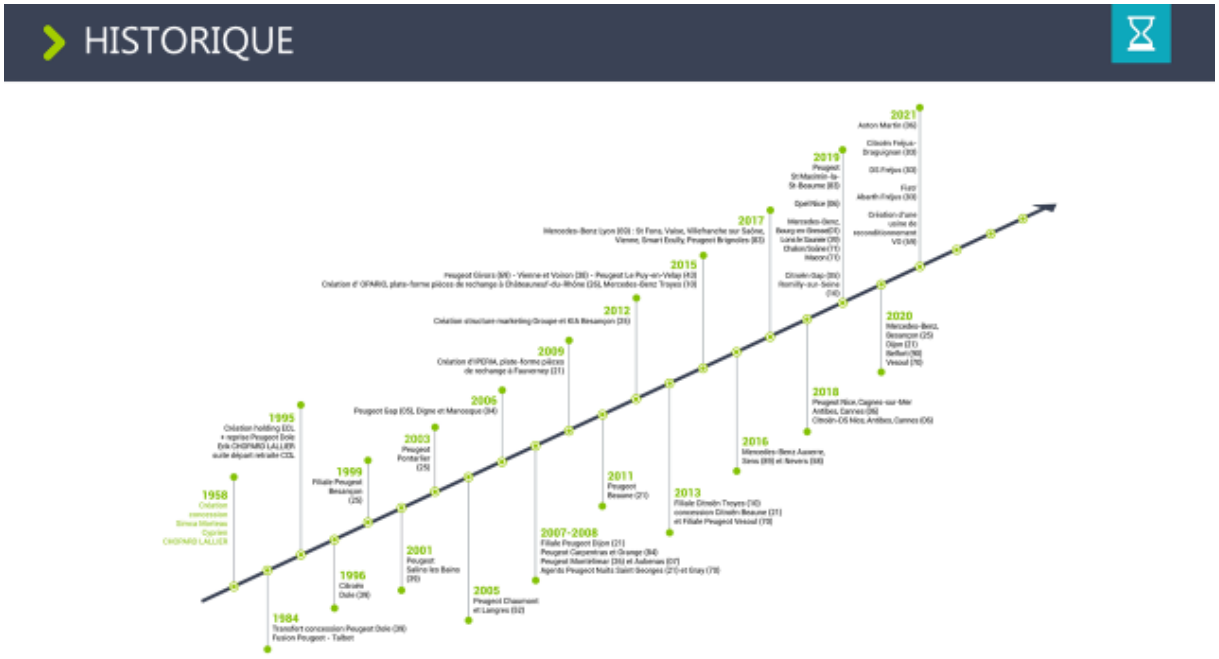
HISTORIQUE
1958
1984
1995
1999
2001
2003
2005
2006
2007-2008
2009
2011
2012
2013
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021

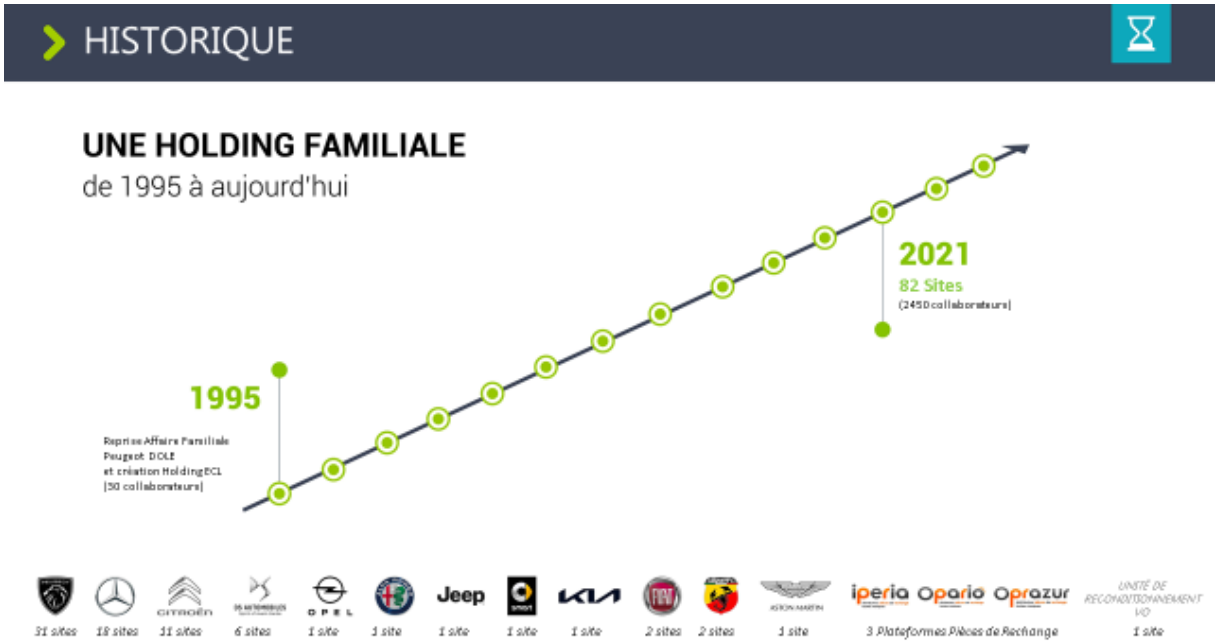
HISTORIQUE
UNE HOLDING FAMILIALE
de 1995 à aujourd'hui
1995
Reprise Affaire Familiale
Peugeot DOLE
et création Holding ECL
(30 collaborateurs)
2021
82 Sites
(2450 collaborateurs)
Jeep
iperia
Oparia
Oprazur
31 sites
18 sites
11 sites
6 sites
1 site
1 site
1 site
1 site
1 site
2 sites
2 sites
1 site
3 Plateformes Pièces de Rechange
1 site

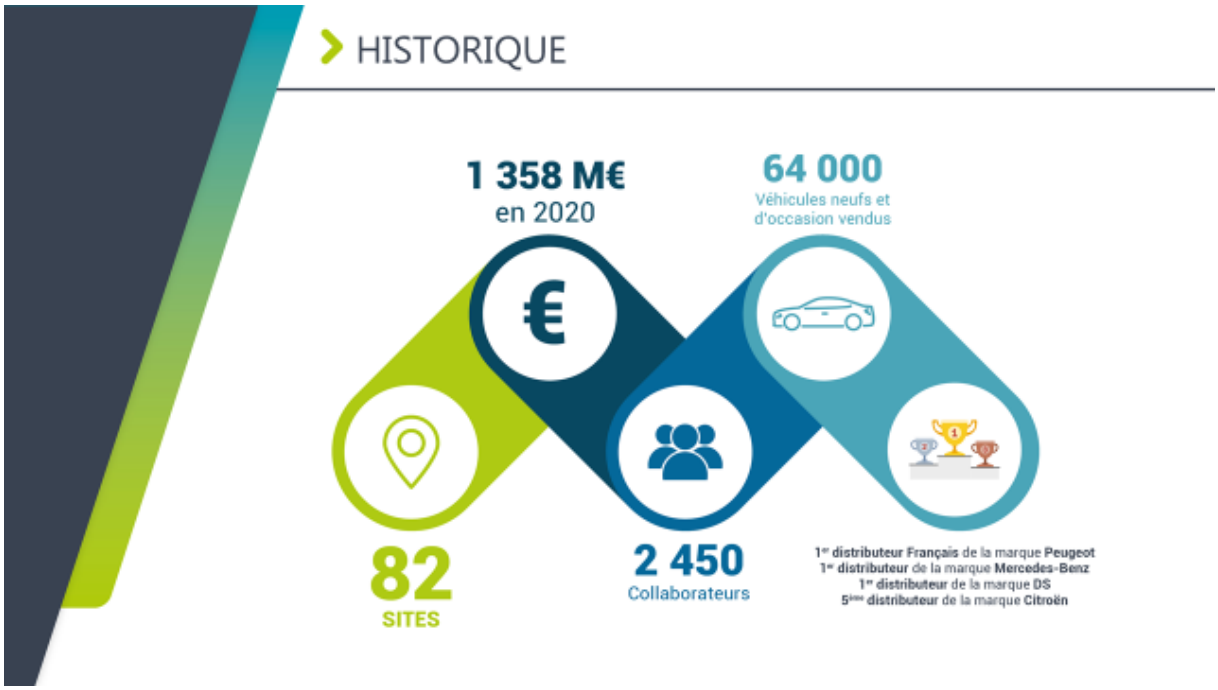
HISTORIQUE
1 358 M€
en 2020
64 000
Véhicules neufs et
d'occasion vendus
82
SITES
2 450
Collaborateurs
1er distributeur Français de la marque Peugeot
1er distributeur de la marque Mercedes-Benz
1er distributeur de la marque DS
5ème distributeur de la marque Citroën

ORGANIGRAMMES

Juridique, Fonctionnel, Pôles

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

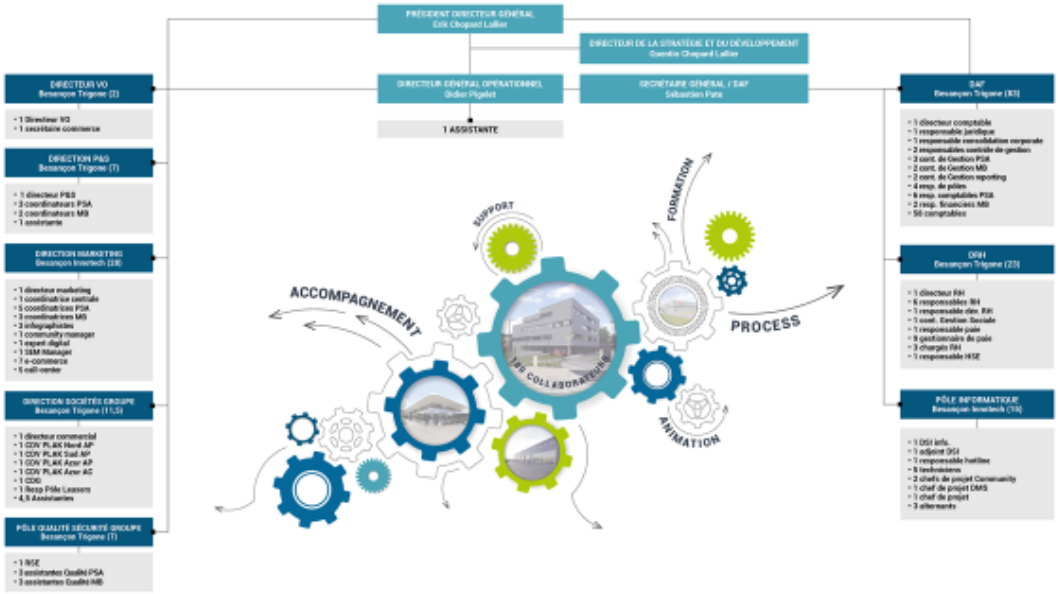

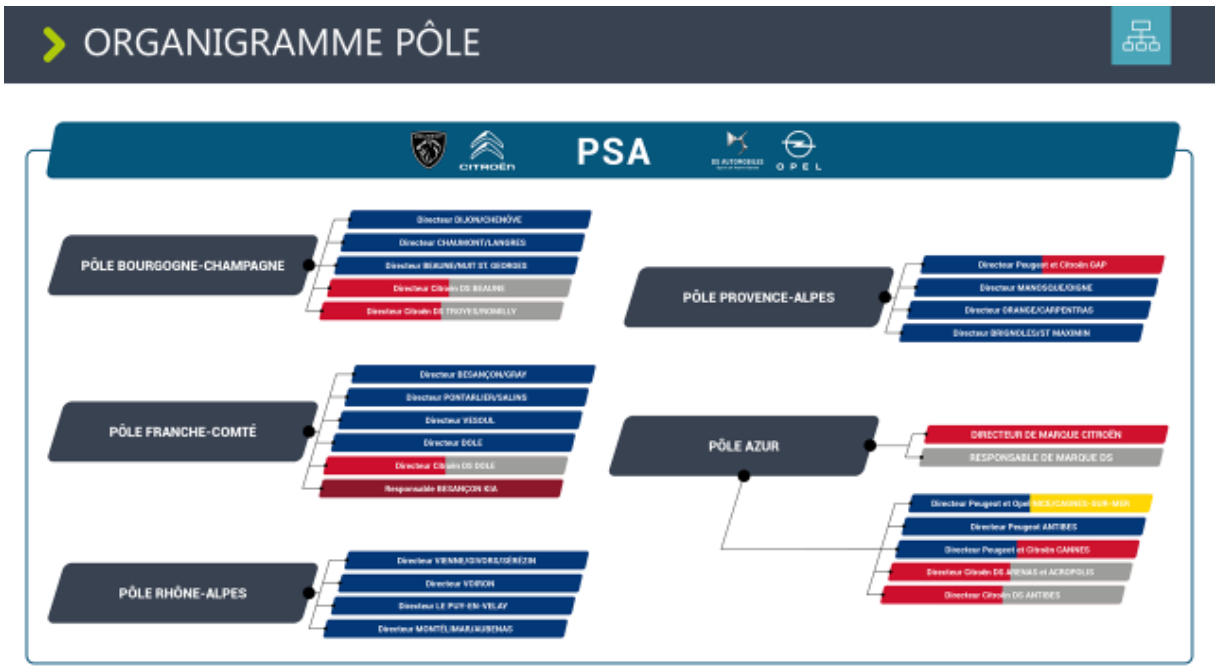
ORGANIGRAMME PÔLE
PSA
CITROËN
OPEL
PÔLE BOURGOGNE-CHAMPAGNE
Directeur DIJON/CHENÔVE
Directeur CHAUMONT/LANGRES
Directeur BEAUNE/NUIT ST GEORGES
Directeur Citroën DS BEAUNE
Directeur Citroën DS TROYES/ROMILLY
PÔLE FRANCHE-COMTÉ
Directeur BESANÇON/GRAY
Directeur PONTARLIER/SALINS
Directeur VESOUL
Directeur DOLE
Directeur Citroën DS DOLE
Responsable BESANÇON KIA
PÔLE RHÔNE-ALPES
Directeur VIENNE/GIVORS/GÉNÉZIN
Directeur VOIRON
Directeur LE PUY-EN-VELAY
Directeur MONTÉLIMAR/AUBENAS
PÔLE PROVENCE-ALPES
Directeur Peugeot et Citroën GAP
Directeur MANOSQUE/OISME
Directeur ORANGE/CARPENTRAS
Directeur BRIGNOLES/ST MAXIMIN
PÔLE AZUR
DIRECTEUR DE MARQUE CITROËN
RESPONSABLE DE MARQUE DS
Directeur Peugeot et Opel NICE/CAGNES-SUR-MER
Directeur Peugeot ANTIBES
Directeur Peugeot et Citroën CANNES
Directeur Citroën DS ARENAS et ACROPOLIS
Directeur Citroën DS ANTIBES

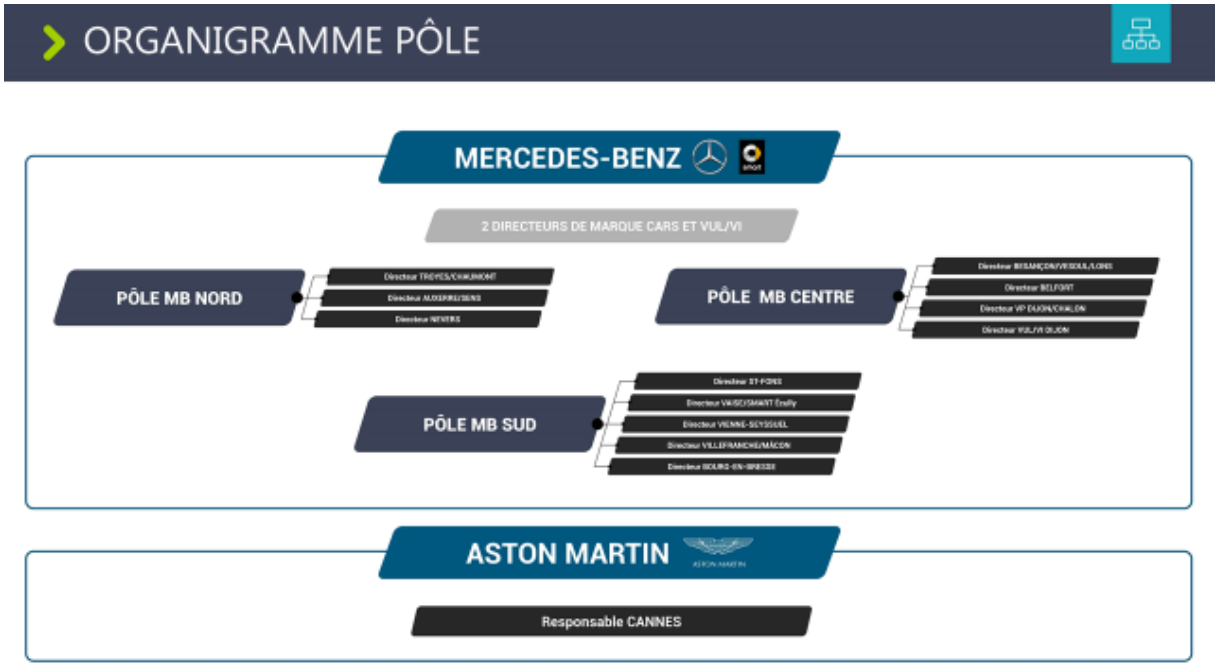
ORGANIGRAMME PÔLE
MERCEDES-BENZ
smart
2 DIRECTEURS DE MARQUE CARS ET VUL/VI
PÔLE MB NORD
Directeur TROYES/CHAUMONT
Directeur ALCKPIRE/SENS
Directeur REVIERS
PÔLE MB CENTRE
Directeur BESANÇON/VESOUL/LONS
Directeur BELFORT
Directeur VP DIJON/CHALON
Directeur VUL/VI DIJON
PÔLE MB SUD
Directeur ST-PONS
Directeur VAISE/SMART Étoile
Directeur VIENNE-SEYSSUEL
Directeur VILLEFRANCHE/MÂCON
Directeur SOLRIG-EN-BRESSE
ASTON MARTIN
Responsable CANNES

IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

IMPLANTATIONS GÉOGRAPHIQUES

LE GROUPE EN 2021, C'EST :

82 SITES

31 sites	18 sites	11 sites	6 sites	2 sites	1 site
1 site	1 site	1 site	1 site	1 site	1 site

iperia Oparia Oprazur

3 Plateformes

ORGANISATION GROUPE

ORGANISATION GROUPE

• **FONCTIONNEMENT :** Rituel quotidien

ENCADREMENT	DIRECTEURS DE SITES + CDS	• Analyse situation journalière • 3 clés de la performance : volumes, qualité et rentabilité

• **FONCTIONNEMENT :** Rituel Direction

CODIR TRIGONE 1x/mois	DG - DSD - SG DRH - DPS - DC - DSI DM - DIR MARQUE MB	• Baromètre / Revue des sites • Ressources Humaines Groupe • Stratégie / Organisation Groupe
COMEX 1x/semaine	DG - DRH - SG - DSD	• Stratégie / Organisation Groupe • Développement / Projet
VISIO 2x/mois	DG + DIR. TRIGONE + DIR. PÔLE	• Résultats financiers M-1 • Analyse résultats Qualité, FI et Market • Suivi process Groupe • Suivi challenge • Suivi achats M3
COMEL 3x/an	DG + DIR. TRIGONE + DIR. PÔLE	• Résultats financiers M-1 et cumul • Ressources Humaines • Analyse et suivi process Groupe • Définition & mise en place Action Market
COPOL 4x/an	DIR. PÔLE + DIR. TRIGONE + DIR. DE SITES + CDS + TRANSVERSES	• Analyse résultats financiers pôle • Benchmark sites : pôle/services/marketing/qualité
CODIR GROUPE 2x/an	ENSEMBLE DES DIRECTEURS + DIR. TRIGONE	• Stratégie • Arbitrages budgétaires • Team Building

ORGANISATION GROUPE

VN
Stock central par marque
Pay plan Groupe
Cellule E-commerce pour le traitement des leads

VO
Centralisation des achats extérieurs et constructeurs
Pay plan Groupe
Cellule E-commerce pour le traitement des leads

APV
6 coordinateurs Pièces & Services en analyse terrain
Travail d'équipe et animations
Performances > reporting et pilotage

ORGANISATION GROUPE

- **SAVOIR-FAIRE DES MÉTIERS**

Pièces de Rechange :

3 PLATEFORMES DE DISTRIBUTION PIÈCES DE RECHANGE

iperia

- Ouverture : 01/01/2010
- CA 2020 : 89 M€
- 7 500m² de stockage
- 31 400 références stockées
- 90 salariés
- 23 sites PEUGEOT & CITROËN rattachés
  - 12 sites PEUGEOT
  - 3 sites CITROËN
  - 11 DPR2A : 2 CITROËN, 1 PEUGEOT et 8 OPEL

  Périmètre Groupe
- 104 agents
  - 73 PEUGEOT
  - 25 CITROËN
  - 6 OPEL
- 52 Eurorepar Car Service
- 1600 clients professionnels Réparateurs indépendants

Opario

- Ouverture : 01/10/2015
- CA 2020 : 108 M€
- 9 000m² de stockage
- 38 600 références stockées
- 93 salariés
- 37 sites rattachés
  - 12 sites PEUGEOT : Périmètre Groupe
  - 25 DPR2A : 8 CITROËN, 8 PEUGEOT et 9 OPEL
- 155 agents
  - 77 PEUGEOT
  - 78 CITROËN
- 60 Eurorepar Car Service
- 2600 clients professionnels Réparateurs indépendants

Oprazur

- Reprise : 03/12/2018
- CA 2020 : 37 M€
- 4 900m² de stockage
- 26 000 références stockées
- 33 salariés
- 16 sites PEUGEOT, CITROËN, OPEL et FIAT rattachés
  - 7 sites PEUGEOT
  - 7 sites CITROËN
  - 1 site OPEL
  - 1 site FIAT

  Périmètre Groupe
- 38 agents
  - 21 PEUGEOT
  - 16 CITROËN
  - 1 OPEL
- 14 Eurorepar Car Service
- 1350 clients professionnels Réparateurs indépendants

CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLÉS

- CHIFFRE D'AFFAIRES :

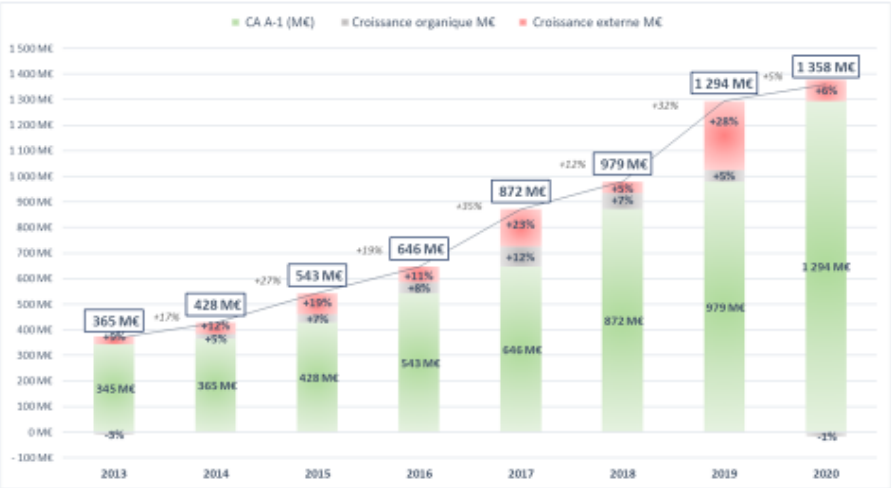

CHIFFRES CLÉS

SYNTHÈSE ACTIVITÉ GROUPE : 2020

	PSA			MERCEDES			AUTRES MARQUES			TOTAL GROUPE		
	Réal. 2020	Δ Réal. 2020 vs Réal. 2019		Réal. 2020	Δ Réal. 2020 vs Réal. 2019		Réal. 2020	Δ Réal. 2020 vs Réal. 2019		Réal. 2020	Δ Réal. 2020 vs Réal. 2019	
		Périmètre Réel	Périmètre constant		Périmètre Réel	Périmètre constant		Périmètre Réel	Périmètre constant		Périmètre Réel	Périmètre constant
CA GESTION NET (en K€)	997 454	-0,2%	-1,0%	352 067	+25,4%	+17,5%	9 950	+48,4%	+19,4%	1 359 471	+5,6%	+3,2%
VN (nombre)	27 376	-6,0%	-6,5%	5 040	+13,7%	-10,4%	841	+27,7%	+2,6%	32 757	-3,1%	-7,3%
VO (nombre)	25 360	-15,7%	-16,9%	4 725	+27,3%	+3,4%	113	-18,7%	-18,7%	30 198	-11,0%	-14,7%
Dont VO à Particuliers	*14799*	*-5,0%*	*-5,9%*	*3 150*	*+33,2%*	*+8,9%*	*57*	*-14,9%*	*-14,9%*	*17 996*	*-0,0%*	*-4,0%*
APV (Total produits en K€)	76 945	-6,5%	-7,2%	16 957	+36,7%	+6,8%	1 111	+35,8%	+0,6%	95 013	-0,6%	-5,4%
APV (Heures Totales)	431 955	-8,8%	-9,4%	165 819	+29,1%	-8,3%	4 265	+55,7%	+3,5%	602 039	-0,4%	-8,1%
PRP (Ventes totales Prix Tarif en K€)	254 679	-0,6%	-0,6%	28 552	+26,2%	-4,5%	235	-4,7%	-4,7%	283 244	-2,1%	-4,6%
RESULTAT DE GESTION / ROAI (en K€)	13 786	+6,6%	+6,4%	8 014	+110,9%	+164,5%	- 167	+4,9%	-59,9%	16 633	+17,1%	+23,1%

Mercedes :
Périmètre réel 2020 = Ile ICDM jusqu'au 30 Septembre 2020 (Q3 2020)
Périmètre réel 2019 = Plaque centre depuis le Juillet 2019
PSA :
Périmètre réel = SCAD depuis Nov. 2019
OPEL :
Périmètre réel = OPEL depuis le Juin 2019

NOS VALEURS

NOS VALEURS

EXCELLENCE
Réactivité, Résultat, Réussite

HUMAIN
Respect, Compétence, Reconnaissance

ENGAGEMENT
Anticipation, Bon sens, Travail

Best Workplaces™
De 1 000 à 2 500 salariés
Great Place To Work.
FRANCE 2021

Pour la troisième année consécutive le Groupe Chopard Automobile a été élu Great Place To Work.

Cette année nous occupons la **7ème place du classement** dans la catégorie 1000 à 2500 salariés.

PALMARÈS

2012
- 1er prix Master des Ressources Humaines

2014
- 2ème prix Master des Ressources Humaines

2015
- 1er prix Master Meilleure Évolution du Chiffre d'Affaires

2016
- 1er prix Master des Ressources Humaines
  1er prix Master Meilleure Évolution APV
- 2ème prix Master Meilleure évolution du Chiffre d'Affaires
  2ème prix Master Meilleure Performance VO
- 3ème prix Master Meilleure Activité Hors VN

2017
- 1er prix Master Meilleure Évolution APV
- 2ème prix Rentabilité

2018
- 2ème prix Master des Ressources Humaines
- 3ème prix Master Meilleure Activité Hors VN/VO
  3ème prix Master Meilleure Évolution du Chiffre d'Affaires

2019
- **Trophée du Groupe de l'Année**
- 1ère place pour l'Évolution du Chiffre d'Affaires
  1ère place pour la Formation et les Ressources Humaines
- 2ème place pour la performance VO
  2ème place pour l'Évolution de l'Activité Atelier
  2ème place pour le Prix du Comité des Distributeurs
- 3ème place pour l'Activité hors VN & VO

MERCI
pour votre attention

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Approuvé par les membres présents :

N° d'ordre des délibérations	Objet des délibérations
2021-12-086	Election des membres de la commission de délégation de service public
2021-12-087	Recensement de la population de 2022 – Rémunération des agents recenseurs
2021-12-088	Eclairage public – Remplacement d'un luminaire vétuste rue Jules Ferry (luminaire E 50)
2021-12-089	Zone d'Activités Economiques des Pivoisons – Annulation de la délibération n° 2021-10-057 du 21 octobre 2021 – Nouvelles conventions de service partagé avec Troyes Champagne Métropole pour l'entretien courant et la viabilité hivernale de la zone par les Services Techniques Municipaux
2021-12-090	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2021-12-091	Budget principal 2021 – Décision Modificative n° 3
2021-12-092	Budget Annexe Espace Médical du Chêne – Décision Modificative n° 2
2021-12-093	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022
2021-12-094	Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe Espace Médical du Chêne 2022

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS (signature)	ABSENTS REPRESENTES PAR	ABSENTS NON REPRESENTES
M. Arnaud RAYMOND ***Maire***			
M. Michel OUDIN ***1er adjoint***			
Mme Françoise POINSENOT ***2ème adjointe***			
M. Patrick MELCHERS ***3ème adjoint***			
Mme Béatrice HENRY ***4ème adjointe***			
M. Bruno MAYEUR ***5ème adjoint***			
Mme Nadège LEVAIN-LAURENCEAU ***6ème adjointe***			
M. Raphaël GELARD ***7ème adjoint***			
Mme Annie BRANGBOUR ***Conseillère Municipale***			
Mme Marlène GAURIER ***Conseillère Municipale***			
M. Daniel GAC ***Conseiller Municipal***			
M. Rémi DAUPHIN ***Conseiller Municipal***			
Mme Afifa REHN ***Conseillère Municipale***		**Pouvoir** **M. Michel OUDIN**	
M. Pascal VIEVILLE ***Conseiller Municipal***			
M. Franck FEDER ***Conseiller Municipal***		**Pouvoir** **Mme Caroline HECKLY**	
M. Jérôme LO-HOI-NING ***Conseiller Municipal***			
Mme Caroline HECKLY ***Conseillère Municipale***			
M. Jean-Christophe TOUPET ***Conseiller Municipal***			
Mme Natacha VAIRELLES ***Conseillère Municipale***			
M. Cristian NACU ***Conseiller Municipal***			
M. Johan PILLOUD ***Conseiller Municipal***			
Mme Cécile RIGAUD ***Conseillère Municipale***			
Mme Valérie RUINET ***Conseillère Municipale***			
Mme Stéphanie JONIAUX ***Conseillère Municipale***		**Pouvoir** **M. Rémi DAUPHIN**	
Mme Laure CLERGET ***Conseillère Municipale***			
Mme Audrey BIDAUD ***Conseillère Municipale***			
M. Chris MANIERI-BIGORGNE ***Conseiller Municipal***			